L'exercice de la compétence voirie réseaux dans un mandat local
en visioconférence

SESSION PROGRAMMÉE — 2 séances en visioconférence (7 heures)
- **Jeudi 28 janvier 2027, de 13h00 à 16h30**
- **Mercredi 3 février 2027, de 14h00 à 17h30**

Inscription DIF Élu en un clic : s'inscrire sur moncompteformation.gouv.fr

Durée de la session : 7 heures (2 séances en visioconférence)
Domaine de formation : ELU0306 – Circulation / Voirie
Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire
Public : Élus adjoints et conseillers délégués en charge de l'urbanisme, des travaux ou des équipements publics, agents des services urbanisme et foncier, collaborateurs d'élus, DGS.

Les élus exerçant la compétence voirie doivent articuler enjeux techniques, responsabilités juridiques et contraintes budgétaires. Cette formation propose une vision opérationnelle de la gestion de la voirie et des réseaux. Elle permet d'identifier les obligations réglementaires, les outils de planification et les leviers d'optimisation. Une approche concrète pour mieux assumer cette compétence essentielle à la qualité de vie des habitants.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :
- **Pouvoir disposer de connaissances techniques de base en voirie et en réseaux divers.**
- **Resituer leur mise en œuvre dans la conception des projets à réaliser au cours du mandat.**
- **Appréhender l'impact budgétaire en matière d'investissement et d'entretien.**
- **Faciliter la prise de décision lors du travail sur les dossiers entre élus et services.**

Le programme :

La Voirie
- La notion de trafic et la classification des voies.
- Les profils et les structures de chaussée en fonction de leur classification.
- La dégradation des chaussées et les remèdes.
- Le gabarit routier.
- Les accessoires, ouvrages et aménagements de voirie (bordures de trottoirs, îlots directionnels, mobilier urbain, etc.).
- L'adaptabilité des espaces publics aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).
- Les dispositifs de nature à assurer la sécurité des usagers de l'espace public.
- La voirie dans les programmes de travaux des lotissements et le règlement des PLU.

Les Réseaux
- La desserte d'un territoire par l'assainissement eaux usées et eaux pluviales.
- Les ouvrages de régulation des eaux pluviales.
- Les points de vigilance sur les plans des réseaux.
- Les réseaux souples : éclairage public, eau potable, téléphonie.
- Les réseaux VRD dans les programmes de travaux des opérations d'aménagement.

Les interventions sur l'espace public
- Les formalités administratives préalables aux travaux.
- Les chantiers temporaires et la signalisation.
- La mise en place d'une déviation.

La prise en compte de la transition écologique dans l'aménagement d'un territoire
- Le recyclage des matériaux.
- La transition écologique : une obligation politique.
- La lutte contre les îlots de chaleur urbains dans les projets d'aménagement.
- La désimperméabilisation des sols et la maîtrise de l'étalement urbain pour prévenir les inondations.
- La préservation de la biodiversité pour le bien-être dans son cadre de vie.

Les points forts de la formation :

- Présentation faite avec des retours d'expérience de l'intervenant.

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en visioconférence en présence de votre Formateur.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Plateforme de visioconférence.
- Accès à un extranet pédagogique.
- Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé pour l'aide à la connexion.

Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes.
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Évaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois.

Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise. Elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée.

Formateur : Monsieur Eric RAIMONDEAU

- Ancien ingénieur territorial et urbaniste, titulaire d'un master en urbanisme de l'Université de Nantes, Eric Raimondeau a exercé l'ensemble de sa carrière au sein de collectivités territoriales de tailles variées, de la commune à la métropole.
- Son expérience de terrain, conjuguée avec une pratique constante du dialogue avec les élus, lui a permis de développer une solide capacité à appréhender les enjeux stratégiques et politiques de l'aménagement d'une collectivité locale.



Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

■ **Tarif – inscription individuelle en visioconférence – Deux options de financement :**

- **400 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu).**
- **560 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité.**

Dates et horaires de la session programmée :

Cette session se déroule en visioconférence, en deux séances (7 heures de formation) :

- **Jeudi 28 janvier 2027, de 13h00 à 16h30.**
- **Mercredi 3 février 2027, de 14h00 à 17h30.**

Inscription DIF Élu : accéder à la page d'inscription sur moncompteformation.gouv.fr
Inscription DIF Élu : à valider au moins 11 jours ouvrés avant le premier jour de formation, soit au plus tard le mercredi 13 janvier 2027 (week-ends et jours fériés déduits).

Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Élus Locaux)
Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY
Téléphone fixe : 05 49 71 17 03
Téléphone mobile : 06 71 61 73 49
Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr
Numéro de SIRET : 88982928900012
Conditions générales de vente sur le site :
https://www.formationdeseluslocaux.fr
Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

FORMATIONDES ELUSLOCAUX.FR

SAS FDEL
49 avenue du Général de Gaulle
79200 PARTHENAY
Téléphone fixe : 05 49 71 17 03
Téléphone mobile : 06 71 61 73 49
Numéro de siret : 88982928900012
Société agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION

L'exercice de la compétence voirie réseaux dans un mandat local

Lieu : en visioconférence
Durée : La formation se déroule en deux séances en visioconférence soit : 7 heures
Date : Jeudi 28 janvier 2027 (13h00–16h30) et mercredi 3 février 2027 (14h00–17h30)
Tarif DIF ELU (facturation à la caisse des dépôts) : 400 € TTC
Tarif COLLECTIVITE : 560 € TTC *Exonération de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI*

Deux moyens de s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou Choix 2 pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu : comment vous inscrire ?



- Connectez-vous sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr
- Accédez directement à la page d'inscription à la formation en cliquant sur ce lien :
  s'inscrire à la session des 28 janvier et 3 février 2027 sur moncompteformation.gouv.fr
  Date limite d'inscription DIF Élu : mercredi 13 janvier 2027 *(la demande doit être validée au moins 11 jours ouvrés avant le premier jour de formation).*
  - *Pour connaître les étapes détaillées d'inscription avec le DIF Élu : cliquez-ici*
  - *Si vos droits ne couvrent pas l'intégralité du coût, la collectivité peut compléter le financement : cliquez-ici*
  - *Si vous ne souhaitez pas utiliser l'identité numérique de La Poste : suivez ce guide : cliquez-ici*

Choix 2 - Financement collectivité : comment vous inscrire ?



- Complétez le formulaire d'inscription ci-dessous (un par personne).
- Envoyez cette page par e-mail à : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr
- Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé inscription en ligne sur notre site internet.

1 FORMATION SOUHAITEE :

Nom de la session : **L'exercice de la compétence voirie réseaux dans un mandat local**
Date de la session : **Jeudi 28 janvier 2027 (13h00–16h30) et mercredi 3 février 2027 (14h00–17h30)**
Lieu de la session : **en visioconférence**

2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire ☐ Maire Adjoint ☐ Conseiller (e) Municipal(e) ☐ de votre commune
Président ☐ V. Président(e) ☐ Conseiller(e) ☐ d'une communauté de communes ou d'agglomération
Conseiller départemental ☐ Conseiller régional ☐ Agent de la collectivité ☐ Autre ☐

5 COLLECTIVITE :

Intitulé de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) :
Adresse :
Code postal : Commune : Numéro de siret :

Représentant légal de la collectivité :
Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :
Fonction : *(Maire – Président)*
Téléphone de la collectivité : Courriel de la collectivité :

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administrative de l'inscription (si différente du participant)
Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :
Fonction :
Téléphone : Courriel :

****

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifiques pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.
J'ai un besoin de compensation oui ☐ non ☐